

Séance du 06 OCTOBRE 2026

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°2026-007

COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille **vingt-six**, le **SIX OCTOBRE** à **dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Présents : MM. Alain DAVROUX, Patricia DOUAY, Céline CALESSE, Claudie JOUVENOT, Cédric MACRON, Stéphanie SALADIN, Eliane SENGULEN

Procuration : MM Edith DEWAELE donne pouvoir à Céline CALESSE

Excusé :

Absent : MME Estelle ACHTE

Secrétaire de Séance : Mme Eliane SENGULEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION DEFINITIVE D'UN DON PAR CHEQUE AU PROFIT DU CCAS

Monsieur le Président expose que le Centre Communal d'Action Sociale peut être destinataire de dons remis par des particuliers par chèque au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à l'article L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Président du Centre Communal d'Action Sociale peut accepter les dons et legs à titre conservatoire avant leur acceptation définitive par le Conseil d'administration.

A l'occasion des funérailles de Madame SIMON, sa famille a souhaité effectuer un don de 100€ au profit du CCAS. Ce don fait suite à la mise à disposition d'une salle pour l'organisation de la réception familiale.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter définitivement ce don de 100€ au bénéfice du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter définitivement ce don de 100€ au profit du CCAS.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le **08/10/2026**

Et publication,

Le **08/10/2026**

Ou notification

Du

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an
susdits. Ont signé au registre des délibérations les
membres présents et représentés. Copie certifiée
conforme par Monsieur le Président.*